

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de la Réunion d'information avec les délégations permanentes
à propos du Sommet mondial sur la société de l'information

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui à cette réunion d'information concernant le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Lors de la réunion d'information du Conseil exécutif en janvier 2004, je vous ai présenté les résultats de la première phase du Sommet mondial à Genève. Il sera aujourd'hui question de la préparation de la seconde phase du Sommet, qui aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, et de l'engagement de l'UNESCO dans ce processus.

La réunion d'aujourd'hui vient à point nommé dans la mesure où elle nous permet de replacer les différents événements prévus dans leur contexte international. Je pense en particulier au Sommet du Millénaire + 5 à New York en septembre, qui sera l'occasion pour les dirigeants du monde entier d'évaluer les progrès réalisés depuis la Déclaration du Millénaire de 2000. Ce Sommet examinera également le rapport du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », ainsi que le calendrier de l'action internationale et le réalignement du système des Nations Unies proposés par le Secrétaire général.

L'information et la communication occupent une place centrale dans le programme du développement mondial. Le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre le rôle que les TIC peuvent jouer en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le processus engagé par le Sommet mondial sur la société de l'information, lors des réunions de Genève en 2003 et de Tunis en 2005, a donné un nouvel essor à l'agenda international pour le développement. Permettez-moi à présent de revenir sur l'action de l'UNESCO dans le processus du SMSI depuis Genève.

L'UNESCO accorde, vous le savez, une attention toute particulière au concept de « sociétés du savoir » ainsi qu'à quatre principes fondamentaux : la liberté d'expression, l'éducation de qualité pour tous, l'accès universel au savoir et à l'information, et le respect de la diversité culturelle et linguistique. La Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la phase genevoise du Sommet reconnaissent l'importance de ces principes.

La position que défend l'UNESCO est la suivante : qu'il s'agisse de la description des tendances actuelles ou de la définition d'un avenir souhaitable, la notion de société mondiale unique de l'information ne rend pas pleinement compte du potentiel que représente la révolution des TIC. À l'inverse, aux antipodes d'une uniformisation du monde, le concept de « sociétés du savoir » met l'accent sur la pluralité et la diversité. Selon ce concept, si elles sont utilisées avec sagesse et créativité, ces technologies offrent à l'individu comme à la collectivité des possibilités de choix immenses pour façonner notre existence. En d'autres termes, l'interaction entre les TIC et les différentes sociétés, leurs cultures, leur histoire nationale et leurs institutions propres, ne sera pas partout la même. Je suis convaincu qu'en défendant cette position, l'UNESCO a contribué à élargir le programme du Sommet mondial et à le rapprocher davantage des préoccupations des États membres.

Au lendemain de la première phase du Sommet, l'UNESCO a pris soin de montrer que, d'un débat théorique mondial, on était passé au stade de la mise en œuvre des grandes orientations du Plan d'action du SMSI. Nous avons continué à examiner quelles étaient les incidences du déplacement de l'attention de l'« information » au « savoir » mais, depuis Genève, l'UNESCO a surtout contribué au processus du Sommet en s'attachant à la mise en œuvre d'actions concrètes définies dans le document 32 C/5, actions destinées à rendre opérationnels les principes liés aux sociétés du savoir. Le projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5) a été élaboré dans le but de tenir les engagements pris lors du Sommet de Genève tout en anticipant les résultats probables du Sommet de Tunis.

Mesdames et Messieurs,

Outre les actions de programme qui permettent d'ores et déjà de mettre en pratique certains aspects du Plan d'action du SMSI, l'UNESCO a organisé cette année quatre réunions thématiques. Les quatre thèmes ont été retenus en fonction de l'importance qu'ils revêtent à la lumière des débats de Genève. Les réunions ont toutes souscrit aux principes fondamentaux de l'UNESCO concernant les sociétés du savoir et souligné le rôle de l'Organisation dans le bon fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre du SMSI. Elles ont permis à l'UNESCO de promouvoir sa démarche multipartenaire pour cette mise en œuvre, et de proposer des actions concrètes dans ses propres domaines de compétence.

Permettez-moi à présent d'évaluer ce que chacune de ces réunions thématiques a apporté au processus du Sommet.

En février dernier à Paris, l'UNESCO a accueilli une conférence internationale de deux jours sur « La liberté d'expression dans le cyberspace ». Cette réunion d'experts a rassemblé près de 200 participants dont des journalistes, des éditeurs et autres professionnels des médias, des universitaires, des militants d'ONG et de la société civile, ainsi qu'un grand nombre de représentants officiels des États membres de l'UNESCO. Les participants à cette réunion se sont penchés sur les défis et les opportunités que représente, pour le droit humain fondamental qu'est la liberté d'expression, le réseau numérique mondial.

La réunion, qui n'a pas adopté de déclaration officielle, a reconnu que l'Internet, en tant que média, devait bénéficier des mêmes libertés que la presse écrite, la radio et la télévision. La conférence est parvenue à la conclusion qu'il serait dangereux de réglementer la circulation de l'information dans le cyberspace : l'Internet doit être fondé sur les droits de l'homme dans leur globalité et c'est à l'ensemble des États qu'incombe la responsabilité de veiller au respect et à la défense de ces droits dans le cyberspace. Les participants ont exprimé le souhait que ce message figure dans toute nouvelle déclaration émanant des États qui sont parties prenantes au Sommet. La conférence s'est également déclarée favorable à l'élaboration de directives propres à garantir une base juridique aux entreprises commerciales sur le Web, notamment aux fournisseurs de services sur l'Internet. Les participants ont en outre recommandé que l'on envisage l'éventuelle adoption de dispositions juridiques internationales qui limitent les courriels indésirables sans remettre en cause la liberté d'expression.

La conférence internationale « Le multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace » a eu lieu les 6 et 7 mai à Bamako au Mali. Cette deuxième rencontre thématique était organisée par l'UNESCO en partenariat avec l'Académie africaine des langues (ACALAN), grâce au soutien financier de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF). Cette rencontre internationale d'experts en Afrique s'est avérée

particulièrement fructueuse dans la mesure, notamment, où elle a offert de nombreuses possibilités de constitution de réseaux.

La conférence a illustré l'un des points forts de l'UNESCO, à savoir sa grande capacité à rassembler. C'était la première fois, en l'occurrence, qu'une telle diversité d'acteurs du multilinguisme étaient ainsi réunis. La conférence de Bamako est exemplaire dans la mesure où elle a mis en avant le rôle essentiel des « réseaux de résolution des problèmes » constitués d'experts qui peuvent ainsi mettre en commun leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire pour aborder des problèmes complexes.

L'un des résultats majeurs de la conférence de Bamako a été de reconnaître explicitement qu'il fallait faire évoluer le débat sur le multilinguisme dans le cyberespace. En effet, ce débat ne peut plus être dominé par une poignée de langues « mondiales », il doit dorénavant prendre en compte l'existence de langues moins utilisées. En résumé, quand on parle de contenus locaux, on évoque en réalité les langues locales et les savoirs locaux et leur rôle crucial eu égard aux processus de développement durable et de renforcement de la participation des communautés.

En effet, des centaines de langues locales risquent d'être sacrifiées sous prétexte de réduction de la fracture numérique, alors que le cyberespace devrait au contraire permettre aux langues moins répandues de survivre et de prospérer. Comme l'a souligné la conférence de Bamako, cet état de fait a également des conséquences dans le domaine de l'éducation, en particulier pour ce qui concerne l'usage de la langue maternelle à l'école et dans les programmes d'alphabétisation. L'utilisation des TIC et l'apprentissage de la langue maternelle devraient aller de pair pour que les langues locales demeurent des langues vivantes. Certes, l'élaboration de cadres politiques et de programmes au niveau national est importante mais le niveau local est primordial : l'édification de sociétés du savoir pluralistes et intégratrices est en réalité un processus qui doit partir de la base. Il faut faire preuve de créativité pour que les ressources « globales » des TIC deviennent productives au niveau local.

C'est au Siège de l'UNESCO et en présence de M. Karklins et du Président de la République de Lituanie, M. Adamkus, que s'est tenue, du 11 au 13 mai, la troisième réunion sur le thème « Les TIC pour la formation au service du développement : les facteurs clés de la réussite ». Organisée conjointement par l'UNESCO et le Club de Rome, cette conférence avait pour objet de déterminer comment utiliser au mieux les ressources, les énergies et les engagements actuels pour apporter plus rapidement des solutions aux problèmes que rencontrent les pays en développement dans les domaines des TIC et du renforcement des capacités. Les participants ont accordé une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables tels que les populations rurales, les citoyens pauvres, les réfugiés, les malvoyants et les personnes touchées par le VIH et l'épidémie de sida.

Il est clairement apparu au cours de la réunion que, dans le domaine des TIC et de l'apprentissage, les nouveaux modèles qui se mettent en place offrent de vastes possibilités d'action rapide et de grande ampleur, par exemple les centres d'apprentissage communautaire, les projets relatifs au VIH/sida, les programmes de vulgarisation agricole et les initiatives de réforme de l'enseignement au plan national. Les TIC transforment l'apprentissage et le renforcement des capacités dans de nombreuses régions du monde.

Cette rencontre s'est distinguée en outre par la plate-forme de discussion en temps réel qui a permis de relier 12 sites en Amérique latine, dans les États arabes, en Afrique et en Asie, nouvelle illustration de la valeur ajoutée que représentent les TIC.

La quatrième conférence internationale « L'UNESCO entre les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information » s'est déroulée du 17 au 19 mai à Saint-Pétersbourg dans la Fédération de Russie. La rencontre sur le thème « La diversité culturelle dans les sociétés du savoir », organisée par l'UNESCO dans le cadre de cette conférence, a permis de réfléchir à la façon dont les TIC peuvent contribuer à la pérennité de la diversité culturelle. Je saisis cette occasion pour remercier les organisateurs de la conférence de Saint-Pétersbourg, qui a beaucoup contribué à faire connaître le rôle de l'UNESCO dans le processus du Sommet mondial.

Je tiens à vous signaler au passage que les rapports et conclusions de ces quatre réunions thématiques, qui seront présentés aux participants à la troisième réunion du Comité préparatoire (PrepCom 3) à Genève en septembre prochain, sont disponibles ici même dans cette salle.

Les résultats de ces quatre réunions thématiques, preuves tangibles de l'engagement de l'UNESCO dans la préparation du Sommet, seront présentés lors de la seconde phase du Sommet mondial qui se tiendra à Tunis.

Bien que l'événement n'ait pas été organisé par l'UNESCO, je tiens également à signaler que Vienne a accueilli les 2 et 3 juin une conférence qui s'inscrit dans la préparation du Sommet mondial, sur le thème « Les TIC et la créativité ». Lors de la cérémonie d'ouverture, mon discours a notamment porté sur deux aspects clés du thème de la conférence : la qualité des contenus électroniques et les applications innovantes. Les « Conclusions de Vienne », issues de cette conférence organisée par le Gouvernement autrichien, seront elles aussi présentées à la réunion du PrepCom 3 en septembre prochain à Genève.

Outre les quatre réunions thématiques, l'UNESCO prévoit de publier dans les prochains mois un rapport mondial intitulé « Construire les sociétés du savoir », autre contribution importante de l'Organisation à la préparation du Sommet. Le rapport mondial replacera ce qu'il est convenu d'appeler la « fracture numérique » dans le contexte plus large de la « fracture du savoir » qui se manifeste en particulier dans la division Nord-Sud du monde. Il est vital que le savoir, principal outil du développement à l'avenir, n'aggrave pas les disparités actuelles mais, au contraire, devienne l'instrument du partage, de la collaboration et de la solidarité.

Le rapport mondial s'inscrira dans le droit fil des actions menées par l'UNESCO dans le cadre du Sommet et renforcera les capacités de « veille » de la communauté internationale sur les plans intellectuel, stratégique et éthique. Les analyses et recommandations contenues dans ce document, en particulier dans la mesure où elles concernent l'édification de sociétés du savoir qui soient réellement « pour tous », ne manqueront pas de venir enrichir ce grand débat.

Mesdames et Messieurs,

Il nous reste quatre mois avant le début de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis ; la préparation de cette seconde phase aura lieu pour une large part lors de la prochaine réunion du PrepCom 3, où seront ébauchées les conclusions du Sommet de Tunis, probablement intitulées « Engagement de Tunis » et « Plan d'action de Tunis ».

M. Janis Karklins, président du Comité préparatoire, organise actuellement de nombreuses consultations en vue de PrepCom 3. Comme M. Karklins, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises ces derniers mois, je suis convaincu que l'objectif principal de la seconde phase du Sommet doit être de réaffirmer les principes définis à Genève et d'insister sur les actions concrètes afin d'exploiter à fond le potentiel des TIC pour le développement.

Je constate avec plaisir que l'UNESCO a gagné en visibilité et qu'elle est, aux côtés de l'UIT, de plus en plus considérée comme une institution clé dans la promotion du processus du Sommet mondial. Je constate aussi que le concept de sociétés du savoir défendu par l'UNESCO fait son chemin dans les esprits.

Lors du Sommet mondial à Tunis en novembre, l'Organisation sera très présente et donnera une grande visibilité à son action. Participant actif, l'UNESCO ne ménagera pas ses efforts pour organiser trois événements autour du concept de « sociétés du savoir ».

Nous organiserons tout d'abord le 17 novembre à Tunis une table ronde de haut niveau sur le thème « Le savoir pour le développement ». S'inspirant des conférences thématiques organisées au cours des derniers mois et du rapport mondial, cette table ronde permettra aux dirigeants des pays du monde entier et à d'éminents intellectuels de comparer leur vision des sociétés de l'avenir, et d'examiner les nouveaux modèles d'enseignement et d'apprentissage à mettre en place afin de construire des sociétés du savoir pluralistes, intégratrices et participatives. La question : « Quel savoir pour quel développement ? » est au cœur de cette problématique. On peut d'ores et déjà avancer que le rôle des TIC dans la création, le partage et la préservation du savoir sera au centre de l'attention.

Le 18 novembre, le Secteur de l'éducation organisera à son tour une table ronde sur « Le rôle de l'UNESCO dans l'édification des sociétés du savoir grâce au réseau UNITWIN/chaired UNESCO ». Cette rencontre aura pour but d'examiner comment les chaires et réseaux UNESCO ont pu être mis en œuvre tant au plan local et régional qu'international ; les participants s'interrogeront sur la façon dont cet important mécanisme élaboré par l'UNESCO peut contribuer à réduire les disparités qui existent en matière d'information et de savoir, et ce dans le cadre des objectifs et du plan d'action du Sommet. Parmi les participants à cette table ronde figureront des titulaires de chaires UNESCO des différentes régions ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales, d'ONG et du secteur privé.

Le 16 novembre enfin, l'UNESCO organisera un atelier sur les TIC au service des personnes handicapées. Fruit d'un partenariat entre les secteurs de la communication et de l'éducation, cet atelier examinera les politiques qui favorisent l'accès à l'univers numérique, en particulier dans les pays en développement, et déterminera comment inclure la question de l'accès des personnes handicapées au cyberspace dans le plan d'action du Sommet.

L'UNESCO participera en outre à des événements organisés par d'autres institutions et partenaires en marge du Sommet.

Comme pendant la réunion du Sommet à Genève, le stand de l'UNESCO servira de centre d'information sur les activités de l'Organisation et de lieu de rencontre, d'échange et de dialogue pour tous les participants au Sommet.

Mesdames et Messieurs,

Certaines des questions au programme du Sommet mondial, comme la gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers du Web, revêtent une très haute importance. Bien qu'elles ne s'inscrivent pas au cœur de notre mission, nous suivrons les débats qui s'y rapporteront avec le plus grand intérêt. Je me réjouis de constater que le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet, dont le rapport sera publié sous peu, s'est fermement prononcé en faveur d'une approche ouverte, transparente et intégratrice. Il est absolument nécessaire de comprendre que la « gouvernance de l'Internet » n'est en aucun cas le « gouvernement de l'Internet ». Les parties prenantes à l'Internet

représentent un éventail d'acteurs beaucoup plus large et leur participation pleine et entière fait partie intégrante du développement de l'Internet. Pour sa part, l'UNESCO a toujours soutenu les principes d'ouverture, de libre circulation de l'information et de liberté d'expression.

Pour ce qui concerne les mécanismes financiers, l'UNESCO a pris bonne note du rapport de l'Équipe spéciale sur les mécanismes financiers présenté en janvier dernier au Secrétariat exécutif du SMSI. Ce rapport examine les multiples mécanismes de financement des TIC au service du développement en notant qu'il y a parfois un décalage entre les besoins et les fonds disponibles. Je ne peux que souscrire à la recommandation figurant dans ce rapport selon laquelle il est nécessaire d'améliorer la coordination transversale entre secteurs et institutions en matière de programmes de financement, du côté des donateurs comme de celui des bénéficiaires. L'amélioration et l'innovation en matière de mécanismes de financement sont indispensables.

À cet égard, je voudrais évoquer le Fonds mondial de solidarité pour le numérique, qui soutient les projets destinés à réduire les disparités numériques. Le mode de fonctionnement du Fonds repose sur la coopération Nord-Sud habituelle, tout en favorisant la coopération entre les pays émergents du Sud et les pays les moins avancés, approche souvent mieux adaptée aux réalités locales.

L'expérience que nous avons faite récemment avec le programme Information pour tous (IFAP) témoigne de l'immensité des besoins de financement dans ce domaine. À la fin de l'année dernière, nous avons lancé un appel à propositions de projets susceptibles d'être financés par le Fonds spécial du programme. Nous avons reçu plus de 500 propositions. D'après nos estimations, il faudrait au moins 20 millions de dollars des États-Unis pour financer tous ces projets.

Je déplore qu'à l'heure actuelle les ressources dont dispose le Fonds spécial de l'IFAP dépassent à peine les 700.000 dollars, ce qui ne permettra pas de financer plus de 24 projets. Il apparaît donc clairement que les besoins des États membres en matière de communication et d'information dépassent de beaucoup nos capacités d'aide. On constate également que l'IFAP suscite beaucoup d'intérêt, ce qui est révélateur des besoins des États tels qu'ils les perçoivent eux-mêmes dans le domaine de l'utilisation de l'information et du savoir au service du développement.

Passons à présent à l'après-Tunis. Comme vous le savez, nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus sur les mécanismes de mise en œuvre du Plan d'action. Cette question a suscité d'amples débats au cours de la phase préparatoire de la réunion de Tunis et doit, si possible, être résolue avant l'ouverture du Sommet.

Compte tenu de son mandat et de la place prépondérante qu'elle occupe dans le débat international sur les TIC au service du développement, l'UNESCO, riche de la multiplicité de ses partenariats, tient bien entendu à jouer un rôle de premier plan dans le processus de mise en œuvre.

La moitié des 150 actions prévues dans le Plan d'action du Sommet mondial relève de la compétence de l'UNESCO. Il nous semble que c'est à l'Organisation qu'incombe la responsabilité de coordonner les équipes, elles-mêmes composées d'une multiplicité d'acteurs, pour la mise en œuvre de 6 des 11 grandes orientations qui constituent le Plan d'action du SMSI : l'accès à l'information et au savoir ; le renforcement des capacités ; l'apprentissage en ligne et la cyberscience ; la diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux ; les médias ; enfin, les dimensions éthiques de la société de l'information.

La mise en œuvre des 11 grandes orientations fera appel à une multiplicité d'acteurs. Les diverses institutions du système des Nations Unies doivent impérativement adopter une approche unifiée et cohérente. Au niveau international, il faut donc favoriser la coordination interinstitutions des équipes, elles-mêmes composées de multiples partenaires, chargées de la mise en œuvre des 11 grandes orientations. Le Secrétaire général de l'UIT, M. Utsumi, a ainsi proposé que nos deux organisations assument cette responsabilité de façon conjointe, proposition à laquelle j'ai donné mon accord. Il est toutefois essentiel de rappeler que la responsabilité de la mise en œuvre se situe au niveau national.

Je suis convaincu, comme le président du Comité préparatoire, M. Karklins, et les États membres, que la coordination internationale ne doit pas être trop lourde. Il s'agit avant tout de rassembler les données, de faire circuler l'information, d'éviter les doubles emplois et d'établir des rapports de synthèse. Il faut absolument éviter de créer de nouveaux systèmes qui imposeraient une lourde charge administrative.

Chacun comprendra que la société de l'information n'est l'apanage ni du système des Nations Unies ni d'aucun autre acteur de la communauté internationale. Quelle que soit la forme que prendra le mécanisme de coordination, le processus de mise en œuvre doit permettre l'intervention d'une multiplicité de partenaires dans la transparence et sans excès de bureaucratie.

On ne peut clore cette discussion sans évoquer, dans le débat politique de haut niveau mené au plan international sur les TIC au service du développement, la question du remplacement de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, dont le mandat expire à la fin de l'année. L'UNESCO est favorable à la création d'une Alliance mondiale sur les TIC et le développement, qui serait un réseau décentralisé et une plate-forme transsectorielle regroupant les multiples partenaires et les forums et institutions qui interviennent déjà dans le dialogue sur les politiques concernant les TIC au service du développement. Toutefois, on ne peut prendre de décision finale sur les objectifs, le fonctionnement, la composition et les modalités sans attendre les décisions de la réunion du Sommet mondial de Tunis. En outre, les liens éventuels entre l'Alliance mondiale et la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du SMSI devront être examinés lors des débats de PrepCom 3.

Mesdames et Messieurs,

Le Sommet figure à l'ordre du jour de la 33^e session de la Conférence générale, au cours de laquelle je soumettrai, à l'approbation des États membres, mes propositions concernant la stratégie de l'UNESCO pour la phase de l'après-SMSI. Je sais que je peux compter sur le soutien de vos gouvernements aux idéaux que défend l'UNESCO en vue de l'édification des sociétés du savoir.

Je vous remercie.